

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2015

Le sept décembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er décembre 2015

Présents Mmes COATTRENEC, GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, MULLER, PEYLIN, SCOLARI.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, REGAZZONI TROUILLOUD

Pouvoir : Madame DALLES donne procuration à Madame GABASIO

Le compte rendu de la séance du 9 novembre 2015 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame Myriam MARRANT - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 67/2015 : Contrat de location - Madame FREZARD

Décision 68/2015 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain propriété SALMON J-Marc C N° 1370 - 5, Lot. Domaine du Crest

Décision 69/2015 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain propriété Cts DANEL B 1061, 1063 - La Gatelière

Décision 70/2015 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain propriété Cts PERRIN - C N° 437 - Rue de La Mairie

Décision 71/2015 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain L'Etang Dauphin F N° 357 - Appartement 2ème étage / lot N° 10

Décision 72/2015 : MAPA travaux de remise en état et entretien d'espaces verts

Décision 73/2015 : MAPA travaux d'aménagement de sécurité - mise en place d'une glissière de sécurité en bois Montée du Sceyx

Décision 74/2015 : Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque

Décision 75/2015 : Convention d'accueil - Séjour d'une classe de l'école élémentaire au centre "le Mas de l'Artaude"

Décision 76/2015 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte SCI JORY - La Barlière Section C N° 1072

Décision 77/2015 : Achat de concession JACQUET 1 carré 4 - Titre 2015/10

Décision 78/2015 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte CLOT - Au Ronjon Section A N° 956p

Décision 79/2015 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte MODESTE - Le Plan Perrin - Section C N° 1781

Décision 80/2015 : MAPA réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial

Délibération N° 89/2015 :

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE EN ISERE

Conformément aux dispositions de La Loi N° 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et du code général des collectivités territoriales, Mr le Préfet de l'Isère a notifié son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) aux communes, EPCI à fiscalité propre, syndicats de communes et syndicats mixtes concernés, entre les 8 et 10 octobre derniers.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Isère

Il rappelle que la Commune de Saint Etienne de Crossey est concernée par ce Schéma à travers le Syndicat Intercommunal de la Morge et de ses affluents (SIMA) puisque le projet de schéma prévoit la dissolution du syndicat.

Si les objectifs de rationalisation de la carte intercommunale et, plus particulièrement, en ce qui concerne les syndicats intercommunaux, la réduction de leur nombre en cas de chevauchement de compétences avec les EPCI à fiscalité propre sont pleinement partagés par la commune, il convient néanmoins de prendre en compte la situation spécifique du SIMA.

En effet, les discussions engagées entre les syndicats de rivière du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (SIBF), du Syndicat Intercommunal de la Morge et de ses Affluents (SIMA), du Syndicat Hydraulique du Bassin de l'Olon (SIHO) et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, réunis au sein du même contrat de rivière de la Fure, La Morge et l'Olon, montrent qu'il est prématuré de dissoudre le SIMA avant la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations), programmée par la loi au 01/01/2018.

C'est dans ce cadre que les trois syndicats ont décidé d'engager courant 2016 le processus de fusion qui devrait aboutir officiellement fin 2017 à la création d'un syndicat mixte à vocation d'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), répondant en cela en tout point aux objectifs poursuivis par l'Etat

Ainsi, au 1/01/2018, le Pays Voironnais pourra adhérer, comme la loi le prévoit, à ce nouveau syndicat, pour l'exercice de sa compétence GEMAPI pour les communes de son territoire appartenant à ces trois bassins versants.

Ce processus, clair et cohérent, permettra un exercice sécurisé de la compétence GEMAPI, telle qu'elle est libellée à l'article L.211-7 du code de l'environnement. Le Pays Voironnais a même proposé, au travers d'un vœu exprimé par son assemblée délibérante le 24 novembre dernier, d'accompagner les trois syndicats à cet effet.

A l'inverse, si le SIMA était dissous avant cette échéance, les missions qu'il exerce à ce jour ne pourraient juridiquement être reprises, en application du principe de spécialité, par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, qui ne dispose pour le moment d'aucune compétence à cet effet. Or, au delà des risques que cette situation pourrait représenter, ceci pourrait avoir des conséquences opérationnelles fâcheuses.

Ainsi, actuellement, le SIMA porte deux dossiers importants pour 2016 avec la réalisation du bassin de rétention à vocation intercommunale de Montponçon sur la commune de Voiron (avec des enjeux économiques pour le territoire) et le bassin des Verchères à Coublevie pour la protection des crues du Gorgeat. La suppression du SIMA avant 2018 serait de nature à retarder ces dossiers d'une importante capitale pour les collectivités.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce projet de révision.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par : 22 voix

- Donne un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale,
- Demande que la dissolution du SIMA soit différée et reliée de manière concomitante à la création de la nouvelle structure syndicale devant être créée.
- Demande que cet avis soit porté à la connaissance de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) afin qu'il puisse constituer un amendement intégré au SDCI, dans la mesure où il est conforme aux orientations prévues aux I et III de l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Délibération N° 90/2015 :

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI a étudié, à notre demande, la faisabilité de l'opération intitulée St Etienne de Crossey – affaire n°15-071-383 – Enfouissement BT Route de Voiron

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	33 392 €
Le montant total des financements externes serait de :	27 774 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI d'élève à :	318 €
La contribution aux investissements s'élèverait environ à :	5 300 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout Démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 33 392 €

Financements externes : 27 774 €

Participation prévisionnelle 5 618 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 318 €

Délibération N° 91/2015**INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIERS
PROVISOIRES DE TRANSPORT DE GAZ**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret N°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Le décret détermine le mode de calcul du plafond de cette redevance de la manière suivante :

$Pr' = 0.35 \text{ euros} * L$

Où PR', exprimé en euros, correspond au plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construite ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Vu cet exposé ;

Vu le décret N° 2015-334 ;

Le Conseil après avoir délibéré décide :

D'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport e de distribution de gaz ;

De fixer le montant au plafond et le mode de calcul, conformément au décret N°2015-334 du 25 mars 2015.

La présente délibération est adoptée à 16 voix pour – 1 contre et 5 abstentions.

Délibération N° 92/2015**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 A L'ASSOCIATION « CRECHE LES
ZEBULONS »**

Vu la demande du bureau de la Crèche « Les Zébulons », sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui lui sera allouée par la municipalité pour la gestion 2016.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée un versement anticipé de 16 000€ correspondant à une partie de la subvention qui sera allouée pour ce même exercice 2016 à l'association « crèche les zébulons ».

Ce versement anticipé permettrait à l'association d'éviter un problème de trésorerie lors du paiement des charges salariales de janvier 2016.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à la crèche courant mars 2016.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

Décide,

D'allouer une avance de 16 000 € avant le vote du budget primitif 2016 sur la subvention qui sera allouée en 2016 à l'association « crèche les zébulons ».

Délibération N° 93/2015

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA PAROISSE NOTRE DAME DE VOUISE

Il est nécessaire d'établir une convention avec la Paroisse catholique de Notre Dame de Vouise afin de rappeler par écrit les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les obligations de chacune des parties.

La convention sera conclue dans le cadre de toutes manifestations organisées par la commune qui auront lieu à l'église. Un programme détaillé sera transmis à la Paroisse.

L'indemnité d'occupation est fixée à 120 € en cas de chauffage.

La commune s'engage à ne pas dépasser le nombre de personnes dans l'église selon l'arrêté 2014-276 pour des raisons de sécurité.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée par 21 voix et 1 abstention.

Délibération N° 94/2015

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU, DE L'ELIMINATION DES DECHETS DU PAYS VOIRONNAIS

Monsieur le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement, de l'eau, de l'élimination des déchets envoyés par le Pays Voironnais.

Ces rapports ont été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen
Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations des services.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ces rapports.

Le Conseil municipal par 22 voix pour,

Donne son approbation pour les rapports présentés.

Délibération N° 95/2015

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU SERVICE DES TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur les indicateurs techniques, financiers et qualité du service transport envoyés par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen.
Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations du service.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal par 22 voix pour,

Donne son approbation pour le rapport présenté.

Délibération N° 96/2015

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR GONDRAN

Il est nécessaire d'établir une convention entre la Commune et Monsieur Gondran Bruno pour l'autoriser à installer un camion ambulant pour vendre uniquement des poulets rôtis entre 10 heures et 14 heures les mercredis samedis et dimanches.

La convention sera conclue pour un an. Monsieur GONDRAN devra s'acquitter d'un droit de place.

Lecture faite de la convention Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 97/2015

DESIGNATION DES REFERENTS AU SEIN DE LA CELLULE VEILLE SUR LES SITUATIONS DE MAL LOGEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Pays Voironnais souhaite mettre en place une cellule de veille sur les situations de mal logement. Cette nouvelle action doit permettre de :

- . Faciliter le repérage des situations de mal logement,
- . Favoriser la résorption et un meilleur suivi de ces situations,
- . Repérer les phénomènes de vacance et suivre les actions entreprises notamment dans le cadre de la taxe sur les logements vacants,
- . Partager une culture commune sur ces enjeux entre les communes et l'intercommunalité ainsi qu'entre les élus et les agents en charge de ces questions,
- . Permettre la montée en compétence des agents communaux et intercommunaux et des élus en matière de lutte contre l'habitat indigne et indécent.

Deux référents – un élu et un technicien - doivent être désignés pour participer aux réunions organisées par cette instance

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

Désigne :

Mme MARRANT Myriam - élu
Mme BLANC Catherine - technicien

Pour participer aux réunions de la cellule veille sur les situations de mal logement.

Délibération N° 98/2015

VIREMENT DE CREDITS N° 09/2015

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Article 21318 opération N° 13 « TRAVAUX DE BATIMENTS »

Le moteur de sonnerie des heures de la cloche de l'église du bourg ne fonctionne plus et nécessite son remplacement. Ces travaux s'élèvent à 1000 € H.T soit 1200 € TTC.

Cette dépense n'a pas été budgétisée au BP 2015. Afin d'augmenter les crédits ouverts à cet article ainsi qu'à l'opération « bâtiments culturels », pour 1200 €, ces derniers sont pris de l'enveloppe des dépenses imprévues article 020.

Article 020 « Dépenses imprévues » moins 1 200,00 € ramenant ce poste à 11 955 €

IL PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2015 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulés	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
21318-13	Travaux autres bâtiments		1 200,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	1 200,00	
Total section		1 200.00	1 200.00

Après avoir entendu et délibéré

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports:

Monsieur Trouilloud donne aux membres du Conseil les différentes dates de réunions pour la préparation du budget 2016 :

Le 11 janvier : présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Le 1^{er} février : vote du compte administratif

Le 29 février : réunion de travail sur le fonctionnement

Le 07 mars : réunion de travail sur l'investissement

Le 21 mars : vote du budget 2016

Prochaine commission le 17 décembre

Urbanisme :

Peu de dossier actuellement. Le service urbanisme a commencé à enregistrer les dossiers d'occupation des sols dans le logiciel d'enregistrement commun à la commune et au service instruction du Pays Voironnais..

Prochaine commission le 14 décembre

Travaux :

Mardi 8 décembre auront lieu les opérations préalables à la réception pour la salle des fêtes et pour la mairie, une rencontre avec l'entreprise qui a fait les parkings de la place du centre Bourg afin de lui demander de refaire cet ouvrage. Mardi 8, les lampadaires du parking mairie seront posés. Le bardage du hangar des services techniques pourra débuter la semaine prochaine.
Prochaine commission : le 17 décembre

Vie du village

Le 1^{er} spectacle de la saison culturelle mutualisé avec la commune de St Aupre a eu un très grand succès. Le concert de Noël aura lieu le 12 décembre avec un groupe « les sparkling voices », la Stéphanelle et les enfants de l'école.

Prochaine commission : 22 décembre

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin signale qu'une réunion est programmée avec la crèche et la CAF pour examiner les possibilités de financement de cette association suite à la diminution puis disparition des subventions du Conseil départemental.

La remise du chèque à l'association AEJ pour l'achat d'un véhicule a été faite par le financeur.

Les colis arrivent le 16 décembre, les élus viendront le 17 décembre les récupérer aux services techniques pour les distribuer aux personnes qui ont fait le choix d'avoir un colis.

Monsieur Fred Dutartre est le traiteur choisi pour le repas des aînés qui aura lieu le lendemain des vœux du Maire le 24 janvier 2016.

Monsieur le Maire évoque les projets de mutualisations au niveau du Pays Voironnais concernant la culture. Ces projets concernent : le Grand Angle, le Musée Mainssieux, la lecture publique (bibliothèque et médiathèque), les écoles de musique et le musée de Paladru

Clôture de la séance à 22 h 40

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 11 JANVIER 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 14 décembre 2015